

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/26

9 décembre 1996

(96-5192)

---

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

## AUSTRALIE

Déclaration de S.E. M. Tim Fischer, M.P.  
Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce

J'aimerais dire d'emblée combien le gouvernement australien est heureux que cette première Conférence ministérielle de l'OMC ait lieu au coeur de la région dynamique d'Asie et du Pacifique, à Singapour même qui symbolise si bien l'idéal, tout d'abord du GATT et maintenant de l'OMC, à savoir créer de la richesse et des emplois par la libéralisation du commerce.

En fait, il y a quelque temps, j'ai soutenu publiquement la candidature de Singapour pour accueillir le siège de l'OMC.

La réunion en cours devrait envoyer un message fort au sujet de l'OMC en donnant des résultats importants concernant le renforcement du système commercial multilatéral, la poursuite de la libéralisation du commerce et l'ETBT1 0 0 1 155.52cfm/F17 11 Tf(l) TjETBT1 0 0 1 155.52 431.9tablissemen.56 444 Tm/F1

- le programme de travail incorporé concernant l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle et une douzaine d'autres questions liées aux règles ouvre

commerce et la politique de concurrence. L'OMC ne peut pas continuer de présenter de l'intérêt pour les entreprises si dans ces domaines elle pratique la politique de l'autruche.

Les entreprises australiennes bénéficieront de la transparence et d'une procédure régulière sur leurs principaux marchés et, à cet égard, elles se félicitent de l'accord intérimaire sur les marchés publics.

Mais nous devons déterminer clairement quelles questions nouvelles relèvent vraiment de l'OMC. De l'avis de l'Australie, une question relève de l'OMC si elle peut avoir un effet de libéralisation du commerce.

Sur la base de ce critère, l'Australie, comme la plupart des autres Membres de l'OMC, n'est pas favorable à un rôle actif de l'OMC concernant les normes de travail ou les droits de l'homme. Cette question est de la compétence de l'OIT.

La création de l'OMC et l'avenir que nous traçons pour le système de commerce multilatéral devraient être considérés comme une ère nouvelle pour le système commercial multilatéral, ère dans laquelle nous, ministres des Membres